



Conditions d'admission 2026-2027

Faculté Traduction et Interprétation – Ecole Interprètes Internationaux (FTI-EII)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Public cible : candidat hors union européenne

Le statut d'étudiant assimilé vous donne accès à des modalités d'inscription identiques à celles des étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un critère d'assimilation.

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)

En soumettant son dossier, le candidat **a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.**

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

Critères académiques généraux pour le 2^e cycle (Master)

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
- Les candidats HUE répondant aux critères d'assimilation doivent répondre aux critères des étudiants hors union européenne.



Conditions d'admission 2026-2027

Critères académiques spécifiques pour une admission au Master en enseignement (section 4 et section 5)

Pour l'ensemble des candidats

Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux pour les admissions au grade de Master.

Le candidat veillera à joindre **une lettre de motivation dactylographiée** dans laquelle il exposera de manière pertinente son projet professionnel et le lien entre ses études précédentes et le cursus auquel il/elle postule.

La moyenne des résultats obtenus dans le cursus donnant accès à la formation doit être **au minimum égale ou supérieure à 12/20**, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la FTI-EII), pour les trois dernières années d'études valorisables dans le cadre de l'admission.

En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transféré à la FTI-EII.

Nous encourageons le candidat à **prendre connaissance du programme des études** de 2^{ème} cycle (onglet : « voir la grille des cours ») afin de choisir le bon cursus dès l'introduction de la demande d'admission.

Master en enseignement section 4

Conformément à l'Article 14 du décret RFIE du 7 février 2019, ont accès au deuxième cycle de la formation en vue du grade de master en enseignement section 4, les étudiants qui sont titulaires d'un titre de bachelier qui correspond à la composante disciplinaire du master précité et avoir étudié au moins deux langues étrangères faisant partie des combinaisons linguistiques proposées à la FTI-EII pour le master en enseignement S4 LMTI. Au besoin, le candidat pourra être amené à attester de ses niveaux de langue, y compris de celui du français. Nous vous invitons à vérifier si vous êtes dans ces catégories via notre outil de recherche ([disponible sur notre site](#)).

Pour l'étudiant qui n'entre pas dans les conditions décrites au paragraphe précédent, le Jury d'admission examinera son dossier eu égard aux compétences acquises et définira les éventuelles conditions complémentaires visant à s'assurer qu'il a acquis les matières pré-requesites pour les études visées.

Les cours de Master sont exclusivement dispensés **en français**, en ce compris les éventuels crédits complémentaires.

Le cursus de **Master en enseignement section 4** est composé de 2 blocs d'études auxquels des crédits complémentaires (maximum 60 crédits) peuvent être ajoutés par le jury, ce qui entraînera un allongement de la durée des études.

Le jury de la FTI-EII se réserve le droit de refuser la demande du candidat s'il considère que son parcours est trop éloigné du cursus visé.



Conditions d'admission 2026-2027

Master en enseignement section 5

Conformément à l'article 29 du décret RFIE du 7 février 2019, ont accès aux études en vue du grade de master en enseignement section 5, les étudiants qui sont titulaires d'un master qui correspond à la composante disciplinaire du master précité, et avoir étudié au moins deux langues étrangères faisant partie des combinaisons linguistiques proposées à la FTI-EII pour le master en enseignement S5 LMTI. Au besoin, le candidat pourra être amené à attester de ses niveaux de langue, y compris de celui du français. Nous vous invitons à vérifier si vous êtes dans ces catégories via notre outil de recherche ([disponible sur notre site](#)).

Pour l'étudiant qui n'entre pas dans les conditions décrites au paragraphe précédent, le Jury d'admission examinera son dossier précédent eu égard aux compétences relatives à la composante disciplinaire acquises, et définira les éventuelles conditions complémentaires visant à s'assurer qu'il a acquis les matières pré-requises pour les études visées.

Les cours de Master sont exclusivement dispensés **en français**, en ce compris les éventuels crédits complémentaires.

Le cursus de **Master en enseignement section 5** est composé de 1 bloc d'études auquel des crédits complémentaires (maximum 30 crédits) peuvent être ajoutés par le jury, ce qui entraînera un allongement de la durée des études.

Le jury de la FTI-EII se réserve le droit de refuser la demande du candidat s'il considère que son parcours est trop éloigné du cursus visé.

IMPORTANT

Il est recommandé au candidat de prendre connaissance du Règlement des admissions, du Guide de l'admission et des différents règlements.

La [FAQ](#) du service inscriptions/admissions permettra également d'apporter des réponses à d'éventuelles questions.

Les demandes de valorisation ou de dispense sur la base du parcours académique ou professionnel seront prises en considération lors de l'analyse du dossier de candidature par le jury. Aucun dossier ne sera pris en compte par la suite.

INFORMATIONS UTILES

Gestion administrative du dossier

Le dossier est réceptionné par le service inscriptions/admissions qui vérifie si celui-ci est complet et répond aux critères généraux et aux critères spécifiques de la FTI-EII. Si le dossier est recevable, il est transféré à la FTI-EII. Le Jury de la FTI-EII chargé de l'admission aux études établira, en cas d'acceptation, les éventuelles conditions complémentaires. Le service inscriptions/admissions transmettra au candidat, dans les meilleurs délais, la décision et assurera la suite de la procédure (service.admissions@umons.ac.be).



Conditions d'admission 2026-2027

Organisation des études

L'étudiant est tenu d'assister aux cours dès le début du quadrimestre. De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.